

ANNEXE 3

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)⁽¹⁾,

Monsieur Madame Nom : LEFRANC Prénom : ARNAUD

Profession : Président Adresse : AMICALE EPERNON VOLLEY BALL

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de : gène catégorie à⁽²⁾ : Buvette Section Volley ball

du : 25 / 06 / 20 22 à partir de : 08 h 00

au : 25 / 06 / 20 22 jusqu'à : 19 h 00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Fait à : EPERNON

Le : 19 / 05 / 20 22

Signature : 

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Nom : BELHOMME Prénom : François

Maire de la ville d'Epernon

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu⁽⁴⁾ :

ARRÊTE : 97/2022

Monsieur Madame Nom : LEFRANC Prénom : Arnaud

Profession : Président Adresse : Amicale Epernon Volley Ball

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de : gène catégorie

à⁽²⁾ : Complexe du Closier-stade de Foot Honner

du : 25 / 06 / 20 22 à partir de : 8 h 00

au : 25 / 06 / 20 22 jusqu'à : 19 h 00

à l'occasion de⁽³⁾ :

à charge pour la personne de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à : Epernon

Le : 20 / 05 / 20 22

Le Maire : 

(1) Nom, prénoms, profession, adresse - Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc. - (4) Indiquer le cas échéant les références du certificat de conformité du local utilisé